

Allons en Vent SC

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique
info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215
Société Coopérative agréée – N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



**PROCURATION
POUR LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
DIMANCHE 16 AVRIL 2023**

Extrait des statuts de la coopérative :

« Article 26. Modalités de l'exercice du droit de vote

Tous les actionnaires ont une voix égale en toute matière, quel que soit le nombre d'actions dont ils disposent.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, qui doit être actionnaire. (...)

Personne ne peut être porteur de plus d'une procuration. »

Je soussigné (« le Mandant »)

Date de naissance

Adresse

Empêché d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du dimanche 16 avril 2023, désigne pour me représenter à ladite réunion

..... (« le Mandataire ») qui accepte.

Le Mandant donne au Mandataire le pouvoir de prendre part à toutes délibérations, voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès-verbaux.

Fait à le

Signatures :

Le Mandant

Le Mandataire